

18 décembre 2021

RÉFORME DU TEMPS DE TRAVAIL DU PERSONNEL MUNICIPAL

Lors du dernier conseil municipal, le groupe Unis pour Mions a été le seul à regretter que le gouvernement remette en cause un certain nombre d'acquis du personnel municipal dans le cadre de la réforme du travail.

L'application des « 1 607 heures annuelles » passe ainsi à Mions par la suppression du dernier jour du Maire et des jours d'ancienneté acquis tout au long de la carrière. Ces suppressions, qui ne peuvent être remplacées de manière équivalente par des RTT, nous semblent ainsi être un triste remerciement pour l'engagement des agents et une énième attaque contre la fonction publique.

Bien que le groupe Unis pour Mions reconnaisse sans ambiguïté la nécessité de respecter la loi, il ne nous semble pour autant pas que l'urgence du moment soit de s'en prendre au personnel municipal qui fait un travail admirable.

Les mobilisations des agents des communes voisines, notamment Saint-Priest et à Corbas, nous semblent à cet égard appropriées et nous leur apportons notre soutien. Le groupe Unis pour Mions entend ainsi défendre l'intérêt de tous les travailleurs, durement touchés par la crise sanitaire.

Unis pour Mions